



AVENANT N° 2 à la convention de financement au titre de l'année 2024
au titre de l'Allocation Logement Temporaire (ALT) gérée
par le « CCAS D'ESSEY LES NANCY »

- VU** les articles L.851-1 à L.851-4, R.851-1 à R.851-7 et R.852-1 à R852-3 du code de la sécurité sociale ;
- VU** la circulaire du 6 septembre 2010 relative aux agréments des organismes agissant en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées ;
- VU** la circulaire n° DGCS/SD1A/2015/325 du 17 décembre 2015 relative à la mise en œuvre des dispositions de l'article 30 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 relatif au service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) ;
- VU** la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017, notamment son article 48 ;
- VU** le décret n° 2017-1472 du 13 octobre 2017 relatif à l'aide au logement temporaire (ALT1),
- VU** l'arrêté préfectoral n° 23.BCDET.06 du 21 août 2023 portant délégation de signature en faveur de Monsieur BOIFFIN Pierre-Yves, Directeur départemental de la cohésion sociale de Meurthe-et-Moselle ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 23OSD.02 du 21 août 2023 accordant délégation de signature de l'ordonnateur secondaire à Monsieur BOIFFIN Pierre-Yves, Directeur départemental de la cohésion sociale de Meurthe-et-Moselle ;
- VU** les crédits 2024 inscrits sur le programme 177 « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables » ;

Entre

L'Etat représenté par le Préfet de Meurthe et Moselle désigné sous le terme de « l'administration », d'une part,

Et

Le CCAS d'Essey Les Nancy situé rue des basses ruelles – Essey Les Nancy (54 270) représentée par monsieur Michel BREUILLE, en sa qualité de président du CCAS, et désigné sous le terme d' « organisme gestionnaire », n° SIRET 265 400 754 000 15, d'autre part ; désignée sous le terme d' « organisme gestionnaire », n° SIRET 340 723 584 000 90, d'autre part ;

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet de l'avenant :

Le présent avenant a pour objet le renouvellement de la convention ouvrant droit à l'aide aux organismes logeant à titre temporaire des personnes défavorisées tel que prévu à l'article L.851-1 du Code de la Sécurité Sociale (CSS).

Site « Sainte-Catherine » (siège)

Cité administrative – Bâtiment P 1 – 45, rue Sainte-Catherine

C.S 70 708 – 54 064 NANCY CEDEX

Tél. : 03 57 29 13 13 – Fax : 03 83 48 42 42

Courriel : ddets-solidarites-hebergement-logement@meurthe-et-moselle.gouv.fr

Site « Les Nations »

23, boulevard de l'Europe

BP 50 219 – 54 506 VANDŒUVRE CEDEX

Tél. : 03 83 50 39 00 – Fax : 03 83 57 66 38

Article 2 : Description des logements mobilisés et des capacités d'accueil offertes par l'organisme gestionnaire aux personnes défavorisées :

Le parc est reconduit à l'identique.

La capacité totale maximale d'accueil, au titre du présent avenant, est de **4 places**.

Article 3 : Conditions financières et comptables :

L'article 3 de la convention initiale est renouvelé comme suit :

3-1 – Conditions financières

L'organisme bénéficie, pour les capacités d'accueil ainsi définies, d'une aide financière prévisionnelle d'un montant annuel de **3 958,32 € (trois mille neuf cent cinquante-huit euros et trente-deux centimes)**, calculée par référence aux barèmes prévus par l'arrêté interministériel en vigueur pour l'année 2024 .

3-2 – Versement

Le versement des crédits à l'organisme gestionnaire s'effectue comme suit, sous réserve de l'inscription des crédits en loi de finances :

- 50 % d'avances en début de gestion, avant la fin du premier semestre ;
- 30 % en cours de gestion, avant la fin du troisième trimestre ;
- 20 % avant la fin de gestion.

Par le présent avenant, un versement d'un montant total de **1 979,16 € (mille neuf cent soixante-dix-neuf euros et seize centimes)** sera effectué pour le compte de l'organisme gestionnaire représentant **50 %** de l'aide financière prévisionnelle au titre de l'année 2024.

La dépense est imputée sur les crédits du programme 177 « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables », action 12 « Hébergement et logement adapté », sous-action 15 « Allocation de logement temporaire (ALT 1) », activité 017 701 061 215, compte PCE 6 541 200 000 transfert direct aux associations et fondations.

Ces comptes sont intégrés au budget de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances », pour l'exercice de l'année 2024.

Le montant sera crédité au compte de l'organisme gestionnaire dont les coordonnées bancaires sont les suivantes :

Titulaire du compte : Trésorerie d'Essey Les Nancy

Banque : Banque de France

Code établissement : 30 001

Numéro du compte : C 545 0000000

BIC : BDFEFRPPCCT

IBAN : FR43 3000 1005 8300 0000 5003 824

Domiciliation : BDF-NANCY

Code guichet : 583

Clé RIB : 56

L'ordonnateur de la dépense est le Préfet de Meurthe et Moselle.

Le comptable assignataire est le Directeur Départemental des Finances Publiques de la Marne.

Article 4 : Durée de l'avenant :

Sous réserve de modification en cours d'année, le présent avenant est conclu pour une période d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Site « Sainte-Catherine » (siège)

Cité administrative – Bâtiment P 1 – 45, rue Sainte-Catherine

C.S 70 708 – 54 064 NANCY CEDEX

Tél. : 03 57 29 13 13 – Fax : 03 83 48 42 42

Courriel : ddets-solidarites-hebergement-logement@meurthe-et-moselle.gouv.fr

Site « Les Nations »

23, boulevard de l'Europe

BP 50 219 – 54 506 VANDŒUVRE CEDEX

Tél. : 03 83 50 39 00 – Fax : 03 83 57 66 38

Article 5 : Autres dispositions :

Les autres dispositions de la convention initiale restent inchangées.

Pour l'association,

Fait à Nancy le,

Pour le Préfet et par délégation,
Pour le Directeur de l'emploi, du travail et des
solidarités et par subdélégation

La Directrice adjointe

Diane CANDAS

Site « Sainte-Catherine » (siège)

Cité administrative – Bâtiment P 1 – 45, rue Sainte-Catherine

C.S 70 708 – 54 064 NANCY CEDEX

Tél. : 03 57 29 13 13 – Fax : 03 83 48 42 42

Courriel : ddets-solidarites-hebergement-logement@meurthe-et-moselle.gouv.fr

Site « Les Nations »

23, boulevard de l'Europe

BP 50 219 – 54 506 VANDŒUVRE CEDEX

Tél. : 03 83 50 39 00 – Fax : 03 83 57 66 38